

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

- 19 Février 2016
- 18 Mars 2016

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H
Merci de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : mairie@uruffe.fr

Site : www.uruffe.fr

Séance du 19 Février 2016 à 20h30 :ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- PRÉPARATION DU BUDGET
- PROTECTION DE LA SOURCE
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- ÉCOLE
- NOOBA
- SOLDAT CHENOT
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. FAYS Didier, donne pouvoir à M. GILLARD Patrick
- M. SIMONIN Stanislas

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2015 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :1- Situation de compte :

À la date du 19/02/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 56.885,56 €.

M. le Maire informe le Conseil que des mandats sont en cours de paiement pour un montant de 26.819,15 € et les factures reçues (non mandatées) s'élèvent à 26.010,53 €, ce qui représente un solde positif de 2.903,53 € sur le compte après paiement total.

2- CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 103,83 € de la part du CNAS, montant qui correspond à la somme trop versée sur la cotisation 2015.

Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

3- Taxes foncières :

L'Assemblée accepte le remboursement de la DGFIP d'un montant de 194 € concernant le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour pertes de récolte relatif au sinistre du 01/06/2015.

Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

PROTECTION DE LA SOURCE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de demander pour le point d'eau suivant :

Source de la Deuille (numéro Banque de données du Sous-sol : 02671X0012) alimentant la Commune en eau destinée à la consommation humaine :

- l'autorisation (ou la déclaration) des prélèvements d'eau dans le milieu naturel,
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux,
- la déclaration d'utilité publique d'établissement des périmètres de protection,
- l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine.

Monsieur le Maire rappelle que la déclaration d'utilité publique d'établissement des périmètres de protection est indispensable pour l'acquisition des terrains constituant le périmètre de protection immédiate (si la collectivité n'en est pas propriétaire) et pour instaurer des servitudes légales sur les terrains constituant les périmètres de protection rapprochée (et

éloignée) afin de préserver le point d'eau contre toute pollution éventuelle.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure, il est nécessaire de faire réaliser par un laboratoire agréé l'analyse d'eau réglementaire pour le point susvisé, de mandater un bureau d'étude ayant compétence en hydrogéologie afin de réaliser l'étude préparatoire et la notice d'incidence, et d'obtenir l'avis d'un hydrogéologue agréé. Ces documents accompagnés d'une évaluation des dépenses et de plan(s) et état parcellaire constitueront le rapport préparatoire à la demande d'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire (si la collectivité n'est pas propriétaire des terrains du périmètre immédiat).

Les frais correspondants à ces prestations peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

Confirme sa volonté de mener à son terme la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et donne pouvoir au Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier relatif à cette procédure.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Colombey a pris la compétence en matière d'urbanisme début octobre 2015, mais ne peut prendre la compétence administrative qu'en cas d'accord de la Commune. Dans ce cas, la Communauté de Communes se substituerait de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de donner la compétence administrative à l'EPCI et à son Président et donne pouvoir au Maire pour signer les actes utiles à ce transfert complet de compétence.

M. LÉONARD Étienne, référent PLUi, informe le Conseil que l'appel d'offre pour la désignation d'un bureau d'étude a été réalisé. Sa mission commencera à la mi-avril 2016.

PRÉPARATION DU BUDGET :

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs de la Commune et du budget annexe eau et assainissement pour l'année 2015, ainsi que les résultats à reporter sur le budget primitif 2016.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux projets à inscrire aux budgets primitifs de 2016, tout en sachant que les dotations de l'État vont continuer à diminuer ainsi que les subventions du conseil départemental.

Les principaux projets à inscrire au budget sont les suivants :

- consolidation du clocher de l'Eglise
- mises aux normes des bâtiments communaux en matière d'accessibilité
- équipement des classes et de la mairie en rétroprojecteurs
- travaux en forêt
- diagnostic assainissement

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

1- Panneau d'entrée/sortie de village :

Vu la demande des Services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déplacer le panneau d'entrée et de sortie de village sur la voie de Toul, en direction de Blénod-lès-Toul, au PR 7+86.

2- Plantation d'arbres RD114 :

Dans le but de compenser les prochains abattages d'arbres situés le long des routes départementales du Territoire Terres de Lorraine, le Conseil Départemental souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'intérêts écologiques et paysager sur la Commune (plantation de 66 arbres).

M. ANTOINE Alexis évoque le risque de rétrécissement des chemins concernés. Le Maire propose de se rendre sur place avec le technicien du Conseil Départemental pour vérifier le bien fondé de la plantation et de suivre au plus près cette opération, notamment le piquetage le long des chemins avant plantation.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.

ÉCOLES :

1- Compte-rendu conseil d'école maternelle :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu d'école maternelle de Vannes-le-Châtel du 02 février 2016.

2- Intégration au syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'intégration des Communes de Saulxures-lès-Vannes et de Mont-l'Étroit au syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire élargissant et intégrant la réflexion des Communes de Allamps, Gibeauveix, Vannes-le-Châtel et Uruffe.

3- Achat rétroprojecteurs :

L'Assemblée prend connaissance du devis de M. POTIER Laurent pour l'achat et l'installation de rétroprojecteurs dans chaque salle de classe pour un montant d'environ 3.000 €.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour inscrire la dépense au budget primitif et engager les travaux.

Le Conseil décide de réfléchir à l'achat d'un rétroprojecteur mobile pour la salle du Conseil et autres manifestations nécessitant ce genre d'outil.

NOOBA :

M. le Maire informe le Conseil qu'une Nooba Night aura lieu le vendredi 25 Mars 2016.

Des informations concernant l'objet de la soirée seront données prochainement.

SOLDAT CHENOT :

1- Préparatifs de la cérémonie :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les préparatifs de la cérémonie en l'honneur du Soldat Chenot, dernier défenseur du Fort de Douaumont prévue le 27 février 2016 auront lieu la veille de la commémoration, le vendredi 26 Février 2016 à 16h30.

2- Participation M. POTIER Dominique, député :

Le Conseil Municipal est informé de la présence de M. POTIER Dominique à la cérémonie.

Le Conseil Municipal accepte l'aide de M. le Député d'un montant de 400 € correspondant à l'achat de plaque commémorative, avec tous les remerciements de la Commune pour ce témoignage.

Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

SUBVENTIONS :

1- Demandes de subvention :

• L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Familles rurales
- ONF/ville de Verdun pour la demande de souscription concernant l'avenir de leur forêt

• L'Assemblée décide d'accorder les subventions suivantes :

- une subvention de 75 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Colombey les Belles et donne pouvoir au Maire pour régler cette somme sur le compte 6574 du budget communal.

- M. Nedelec du Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicite pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat pour des livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

2 – Demandes de subventions par la Commune :

• L'Assemblée est informée du mail de la Préfecture de Meurthe et Moselle ayant pour objet le recensement des projets pouvant relever d'un financement au titre du fonds de soutien (grandes priorités d'investissement).

Le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics entrant dans les catégories éligibles à ce fonds de soutien, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention à ce titre.

INFORMATIONS COMMUNALES :

• La date de la fête patronale est fixée au dimanche 20 Novembre 2016.

• Le repas des anciens est fixé au dimanche 6 Novembre 2016.

• Faire part de M. SIMONIN Stanislas et de Mme POTHIER Aude pour la naissance de leur fille Octavie le 17 Janvier 2016. Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

• Remerciements de M. COLAS Michel qui est très heureux de recevoir des nouvelles de la Commune étant destinataire de nos bulletins municipaux.

• La Commission communale des impôts directs (CCID) se réunira le mardi 1^{er} Mars 2016) 17h00 à la Mairie.

• Le Conseil Municipal est informé :

- de la demande de M. ROULLEAU Rémy pour l'intervention lors d'un prochain conseil municipal pour faire une présentation de son projet dans sa maison médiévale du 6 rue Basse.

- du courrier de la Communauté de Communes impliquée depuis plusieurs mois

dans le projet « l'emploi conçu comme un droit ».

Ce projet permettrait la création d'une entreprise qui embaucherait des chômeurs de longue durée pour des travaux « utiles » sur le territoire.

L'EPCI souhaiterait présenter ce projet lors d'un futur conseil municipal.

Le conseil décide de proposer à ces deux intervenants, la date du vendredi 08 Avril à partir de 20h00.

• L'association LOANA (Lorraine Association NATURE) organise une sortie découverte du Milan Royal le samedi 12 Mars 2016 à 15h00. Le conseil décide d'offrir un pot de l'amitié aux participants à l'issue de la manifestation à la salle du café.

• M. le Maire informe le Conseil qu'un faire part de condoléance a été adressé à Mme PILOT Michèle pour le décès de sa fille Anne-Cécile.

Le Conseil s'associe à M. le Maire pour ce témoignage de condoléances.

• M. le Maire informe l'Assemblée :

- De sa lettre adressée aux agriculteurs exploitant sur la Commune qui dégradent les chemins communaux.

- De sa lettre envoyée à M. ROUVENACH Gaël qui a élagué sans autorisation et sans respect des limites (les bornes sont arrachées) le chemin de la Deuille le long de son champs.

- Du mail du département nous informant que le poteau support des émetteurs internet (Proximité) est tombé lors des coups de vent récents. Il sera remplacé au plus vite par un poteau en béton plus solide.

- De la lettre de M. HUSSON Jean-François, sénateur, faisant part de ses plans d'actions pour cette nouvelle année.

• Le passage des motards de l'association Une Rose Un Espoir (Ligue contre le cancer de Lorraine) aura lieu les 23 et 24 Avril 2015 (à Uruffe le samedi 23 avril dans les environs de 9h20).

• M. BRAND Aimé demande si un courrier a été adressé à Mme FRANÇOIS Jacqueline au sujet des déchets stockés sur le trottoir public devant sa maison, suite au départ de ses locataires et demande à M. le Maire de

refaire une information à la population pour que ces agissements ne se reproduisent pas.

M. le Maire rappelle que Mme FRANÇOIS a été avertie et qu'un mot aux habitants a déjà été effectué début janvier. Les rappels au civisme effectués chaque année n'évitent malheureusement pas ce genre de problèmes, et chacun est bien placé pour savoir et voir que le non respect des prescriptions émises semble parfois trouver auprès des contrevenants des raisons qui leur semble parfaitement respectables !!

- M. YUNG Christian informe le Conseil qu'un sommier a été déposé à la place du feu de joie. Les remarques précédentes s'appliquent là également !!

- M. GILLARD Patrick a été interrogé par plusieurs personnes du village concernant la reconstruction de la maison de Gibeaux financée par l'EPCI de Colombey-les-Belles.

M. le Maire rappelle que M. PARMENTIER, président de l'EPCI avait expliqué les conditions à remplir pour disposer d'une telle aide, à savoir être une commune de moins de 200 habitants.

M. GILLARD demande que soit rédigée une lettre afin de disposer de plus d'explications en ce domaine.

- M. LÉONARD Étienne informe l'assemblée que les illuminations de Noël sont très abîmées, et demande à ce qu'elles soient réparées ou remplacées.

M. le Maire rappelle que le coût de ces illuminations est important. Cette dépense devra être plus précisément étudiée pour s'intégrer si possible au budget primitif de cette année.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 27 mn.

Séance du 18 Mars 2016 à 20h30 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2015
- AFFECTATION DU RÉSULTAT

- BUDGETS PRIMITIFS 2016
- VOTE DES TAXES
- ÉCOLES
- EPCI
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 Février 2016 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 18/03/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 48.256,31 €.

M. le Maire informe le Conseil que des mandats sont en cours de paiement pour un montant de 14.327,10 € et les factures reçues (non mandatées) s'élèvent à 21.258,79 €, ce qui représente un solde positif de 12.670,42 € sur le compte après paiement total.

2- Mail de Mme WOLSKI, Perceptrice :

Le Conseil Municipal prend connaissance du mail de Mme WOLSKI, Perceptrice de Colombey-les-Belles l'informant des prochains changements au sein de la Perception de Colombey-les-Belles.

La Trésorerie ayant changé de catégorie au 1^{er} janvier 2016, Mme WOLSKI est contrainte de partir dans les trois prochaines années.

La suppression d'un emploi va également intervenir au 1^{er} septembre 2016. L'équipe de renfort demandée régulièrement pour couvrir la charge de travail ne sera plus acceptée. Avant ce 1^{er} septembre 2016, la Perception ayant actuellement de fait, un employé en trop !!

Le Conseil Municipal déplore cet état de fait, et soutient chaleureusement l'équipe de Colombey-les-Belles face à ces changements.

Un courrier en ce sens a d'ailleurs été adressé à Mme WOLSKI.

COMPTES DE GESTION 2015 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2015 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- CCAS
- Budget annexe : Eau et assainissement dont les valeurs sont identiques au compte administratif de la Commune évoqué ci-dessous.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

1- Compte administratif Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2015 présenté par Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth Janine, Adjointe.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Recettes :	258.088,25 €
Report de l'exercice 2014 :	10.757,26 €
Résultat réel de clôture de l'exercice :	78.778,23 €

Investissement :

Dépenses :	108.296,06 €
Recettes :	149.394,13 €
Résultat de l'exercice :	41.098,07 €
Report de l'exercice 2014 :	- 86.235,81 €
Résultat de clôture de l'exercice -	45.137,74 €
Restes à réaliser dépenses :	33.770,00 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Résultat d'investissement corrigé :	- 78.907,74 €

Soit un total général (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2015 de :

Dépenses :	298.363,34 €
Recettes :	407.482,38 €
Excédent :	109.119,04 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

2- Compte administratif Eau et assainissement :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2015 présenté par Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, Adjointe.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Recettes :	49.376,58 €
Report de l'exercice 2014 :	30.920,42 €
Résultat réel de clôture de l'exercice :	60.617,85 €

Investissement :

Dépenses :	142.530,76 €
Recettes :	8.613,25 €
Résultat de l'exercice :	- 133.917,51 €
Report de l'exercice 2014 :	96.200,60 €
Résultat de clôture de l'exercice :-	37.716,91 €
Restes à réaliser en dépenses :	33.500,00 €
Résultat d'investissement corrigé :	- 71.216,91 €

Soit un total général (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2015 de :

Dépenses :	162.209,91 €
Recettes :	57.989,83 €
Excédent :	- 104.220,08 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

1- Commune :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2015 à la section d'investissement du Budget Primitif 2016, soit - 45.137,74 € affectés en dépenses au compte 001.

- Intégralement le résultat de fonctionnement 2015, pour un montant de 78.778,23 € à la section d'investissement.

2- Budget annexe eau et assainissement :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2015 à la section d'investissement du Budget Primitif 2016, soit - 37.716,91 € affectés en dépenses au compte 001.

- Intégralement le résultat de fonctionnement 2015 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, soit 60.617,85 € affectés en au compte 001.

BUDGET PRIMITIF 2016 :

1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2016 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2015 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2015.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 33.770,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 269.029,50 €
Recettes : 269.029,50 €

Investissement :

Dépenses : 143.510,04 €
Recettes : 143.510,04 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
- Travaux en forêt
- Travaux prévus :
 - Antenne communale
 - Porte entrée mairie

- Diverses interventions sur l'Église (toiture du clocher et de la nef et pierres du bâtiment)
- Reliures cadastre
- Reliures état-civil

2- Budget annexe : Eau et assainissement :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2016 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2015 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2015.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent au total à différents postes à 33.500,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget annexe Eau et assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 64.028,00 €
Recettes : 64.028,00 €

Investissement :

Dépenses : 100.072,00 €
Recettes : 100.072,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées lors des derniers Conseils Municipaux, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
 - Protection de la source
 - Réseaux d'eau potable et assainissement (diverses mises en conformité)
- Travaux prévus :
 - Diagnostic Assainissement

VOTE DES TAXES LOCALES :

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte après vote :

- contre l'augmentation des taxes : 4 voix
 - pour augmenter le taux des taxes : 7 voix
- avec les taux suivants :

Taxe	Ancien Taux	Progre ssion	Nouveau Taux	Moyenne Départem ent
TH	11,46	2,88%	11,79	27,66
TFB	12,41	2,82%	12,76	18,42
TFNB	15,99	2,88%	16,45	26,65

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

1- Heures complémentaires :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation des services du Centre de Gestion, les heures effectuées pour les travaux d'embellissement de la salle communale seront payées en heures complémentaires du fait que les employés communaux ne sont pas à temps plein.

2- Travaux à réaliser :

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de faire un point sur les travaux à réaliser par les employés communaux.

M. SIMONIN Stanislas s'interroge sur l'efficacité du rapiéçage effectué par les bénévoles à la fin de l'année 2015.

Mrs ANTOINE Alexis et FAYS Didier précisent que cette intervention n'avait pas d'autre ambition que de limiter l'extension des dégâts sur ces chemins et qu'il était bien facile de critiquer un travail que M. SIMONIN n'avait pas daigné accompagner de sa personne !!

M. SIMONIN se fâche violemment disant qu'il fallait suivre le modèle de son intervention sur d'autres chemins car elle était techniquement irréprochable.

M. le Maire lui demande si les travaux sur le chemin en haut de la voie de Champougny, entrepris depuis bien longtemps étaient achevés ?

M. SIMONIN, plus colère encore, rétorque que cela n'a pas pu être fait à cause du temps.

M. le Maire impose un peu de calme et surtout de respect pour ce qu'est fait par les bénévoles auxquels il est bien mal venu de reprocher leur participation à l'entretien communal, et invite M. SIMONIN à faire preuve de retenue dans ses propos, ainsi qu'à respecter à la fois les procédures d'intervention : pas de réalisation sans l'aval express du Maire, seul responsable des travaux et de la sécurité inhérente pendant et après intervention.

Le Maire concluant, avant de reprocher, il est bon de balayer, au sens propre comme au sens figuré, devant sa porte !

M. SIMONIN conclue par un « je sais » révélateur...

Le Maire rappelle donc le propos du débat : que les conseillers recensent les travaux à réaliser sur la Commune afin de les programmer au cours du temps.

ÉCOLES :

1- Compte-rendu conseil d'école primaire :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de l'école primaire du 05 Février 2016.

2- Compte-rendu conseil d'école maternelle :

L'Assemblée est informée du compte-rendu de l'école maternelle du 02 Février 2016.

EPCI :**1- Aides habitat :**

Dans le cadre de la Charte de Territoire intercommunale, il est proposé de poursuivre les dispositifs d'aides à la rénovation des façades et toitures, dans une optique qualitative et respectueuse du patrimoine. Parallèlement, il est proposé aux communes un règlement pour ces mêmes travaux (façades et toitures) visant à accompagner financièrement les habitants dont les plafonds de revenus entrent dans les limites fixées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Aussi, des subventions peuvent être attribuées dans le cadre de travaux d'isolation (uniquement pour les parois opaques).

Le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse des subventions habitat et précise les critères d'attribution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes des règlements (façades, toitures, isolation) définissant les modalités d'attribution des aides « toiture », « façade », « isolation », tels qu'annexés à la présente délibération.

RECONDUIT les trois types de subventions (façade, toiture et isolation) pour l'année 2016.

- Subvention Façade (critères architecturaux) = participation de la commune du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum.

- Subvention Façade (conditions de revenus) = participation de la commune du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum.

- Subvention Toiture (critères architecturaux) = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 €

- Subvention Toiture (conditions de

revenus) = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 €

- Subvention Isolation = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 5 000 €, soit une subvention communale de 500 €

S'ENGAGE à prévoir au budget 3.000 € pour l'action concernée.

La consommation des crédits ouverts se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes. L'Assemblée se réserve le droit d'aborder ce montant lors de décisions modificatives.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

2- Groupement de commandes pour la vérification périodique des aires de jeux pour la période 2017-2020 :

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- d'approuver l'adhésion de la commune d'URUFFE au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des aires de jeux

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs

- d'accepter le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive

- de désigner Mr le Maire en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes et de désigner comme suppléant Mr GILLARD Patrick, membre de la commission d'appel d'offres.

- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

3- Plan local d'urbanisme intercommunal :

M. le Maire informe l'Assemblée que suite au transfert de la compétence urbanisme à l'EPCI, l'élaboration du plan

local d'urbanisme de la Commune sera poursuivie par la Communauté de Communes.

M. LÉONARD Étienne, référent PLUi, informe le Conseil qu'un questionnaire va être distribué à la population concernant la vision de la Commune et de la Communauté de Communes par les administrés.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :
Annule et remplace la DCM du 19/02-2016 :

Panneau d'entrée/sortie de village :

Vu la demande des Services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déplacer le panneau d'entrée et de sortie de village sur la voie de Toul, en direction de Blénod-lès-Toul, au PR 7+864.

MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT :

M. le Maire informe le Conseil sur le projet de création de cinq mares par les associations LOANA et Meuse Nature Environnement sur la parcelle ZH 16 dans le but de sauvegarder les sites naturels et de préserver les espèces animales et végétales.

L'Assemblée donne pouvoir au Maire pour signer cette convention établie pour une durée de 5 années.

SUBVENTIONS :

1- **Dotation de solidarité 2016 :**

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation de solidarité concernant les travaux entrepris dans différents domaines pour un montant de 5.000 € et représentant une subvention accordée de 3.500 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

2 – **Demandes de subventions par la Commune :**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Départemental, le Conseil Régional, M. le Député, les sénateurs ainsi que les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention concernant les travaux d'installation de trois (3) vidéoprojecteurs dans les salles de classe de l'école primaire.

Le montant des prestations s'élève à 2.603,56 € H.T. (soit 3.124,26 € T.T.C) inscrits au budget primitif 2016.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

- M. le Maire informe l'Assemblée de la visite de la Fondation du Patrimoine et de la Région Lorraine au sujet des travaux à effectuer pour consolider la structure du clocher.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer un appel d'offre afin de choisir le bureau d'études qui fera un diagnostic technique pour déterminer les montants des travaux à effectuer pour remédier à ce désordre dans la structure du clocher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Régional, M. le Député, les sénateurs ainsi que les services de l'Etat (DETR, Fonds de soutien à l'investissement public local) pour l'octroi d'une subvention concernant les travaux de réparation de l'Eglise.

Le Conseil sollicite le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire par les services de Fondation du Patrimoine qui offre leur partenariat expert pour gérer cette démarche.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

- Le Conseil est informé de la réponse défavorable du Conseil Départemental concernant notre demande de subvention pour les travaux de consolidation du clocher

de l'Eglise et de la cérémonie de commémoration du Soldat Chenot.

Le futur dispositif d'appui au territoire étant défini prochainement par l'assemblée départementale, il nous appartient à reformuler notre demande si le calendrier du projet le permet.

SOLDAT CHENOT :

Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles ayant contribué au bon déroulement de la cérémonie en l'honneur du Soldat Chenot ayant eu lieu le samedi 27 Février 2016.

Des remerciements officiels seront envoyés dans les prochains jours et une réunion de conclusion organisée également.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Le Conseil Municipal prend connaissance des vœux adressés au Conseil pour l'année 2016.

- Remerciements de la famille FEVRE pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de M. FEVRE Michel.

- M. le Maire informe le Conseil qu'un faire part de condoléance a été adressé à la famille CHAMPOUGNY pour le décès de M. CHAMPOUGNY Claude.

Le Conseil s'associe à M. le Maire pour ce témoignage de condoléances.

- Le Conseil est informé :

- de la Nooba Night qui se tiendra à la salle communale le 25 Février 2016

- du compte-rendu de pilotage de Nooba du 23 Février 2016.

- de la retraite prochaine de Mme CLAUDEL Brigitte et de M. CLAUDEL François. De plus amples informations seront apportées lors d'un prochain conseil après consultation du Centre de Gestion pour les formalités à accomplir pour le remplacement.

- Du courrier de l'ADMR informant de la reprise de l'activité de portage de repas auparavant effectuée par le GIP de Toul à compter du 1^{er} mars 2016 au prix de 9,50 € le repas.

- Du courrier de la fédération lorraine des travaux publics faisant appel aux investissements des collectivités locales.

- Du courrier de M. POTIER Dominique, député de Meurthe et Moselle, adressé à M. le Préfet concernant les attaques récentes de loup sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et dans les Vosges.

- Des dates de manifestations prévues par le Foyer Rural des Canards d'Uruffe.

- De l'invitation de M. Nedelec au concours national du prix de la résistance et de la déportation le dimanche 29 mai 2016 à 15h00 dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville de Nancy.

- De la programmation des sessions de formation du 1^{er} semestre 2016 de la COFOR 54.

- Du courrier de remerciement de la Fondation du Patrimoine pour l'adhésion de la Commune.

- Du mail de Mme LE GOFF Océane demandant la non suppression de la ligne de bus Vaucouleurs Toul.

- M. Nedelec Fernand propose une intervention pour une conférence. Le Conseil accepte cette proposition.

- M. BRAND Aimé a eu une proposition d'une association pour une vente d'un service complet de vaisselle pour un montant total de 500 €. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour gérer cet achat.

- M. BRAND Aimé interroge M. le Maire sur le fait que la sonorisation ne fonctionnait pas lors du dernier enterrement dans l'Eglise.

Mme DELCROIX a précisé que cette sonorisation n'appartient pas à la Mairie mais à la paroisse de Colombey-Belles.

Le Maire précise que celle installée à demeure dans l'Eglise, bien que très convenable aux dires des techniciens, n'a jamais fonctionné correctement depuis le départ de feu M. l'Abbé HAYOTTE, sans doute faudrait-il éviter toutes les manipulations intempestives des multiples opérateurs...

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 40 mn.



Le coin-coin du Chanteur

Chaque fois qu'on arrache une fleur
 Qu'on désigne un vainqueur
 Qu'on verrouille une issue
 Chaque fois qu'on bâtie une tour
 On fait reculer l'amour
 De quelques mètres de plus, de
 quelques mètres de plus

Chaque fois qu'on fait une maison
 Comme elle a trente balcons
 Dans les caves en dessous
 Des enfants y apprennent l'odeur
 Des fusils mitrailleurs
 Et des bouches d'égouts, et des
 bouches d'égouts

C'est pas grave
 Ce sont mes dernières larmes
 C'est pas grave
 C'est mon dernier appel avant de me
 taire
 C'est la dernière chanson que je
 voulais faire

Plus ça va, plus je vis, plus j'ai peur
 Plus je regarde ailleurs



Plus ça tremble partout
 J'ai peur du vide au détour du sentier
 J'ai peur d'avoir donné
 Le pouvoir à des fous, le pouvoir
 à des fous...

Mais les fous sont des messieurs très
 bien
 Qui ont des gants en satin
 Et des griffes en dessous
 Et qui s'amuse à pousser les
 frontières
 Et qui prennent ma terre
 Pour un tas de cailloux, pour un tas de
 cailloux...

C'est pas grave
 Ce sont mes dernières larmes
 C'est pas grave
 C'est mon dernier appel avant de me
 taire
 C'est la dernière chanson que je
 voulais faire

C'est pas grave
 Ce sont mes dernières larmes
 C'est pas grave
 C'est mon dernier appel avant de me
 taire
 C'est ma dernière chanson avant la
 guerre, avant la guerre

Francis Cabrel « La dernière chanson »

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

NAISSANCE :

- M. PETROSYAN Arthur, né le 15/06/2016.

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

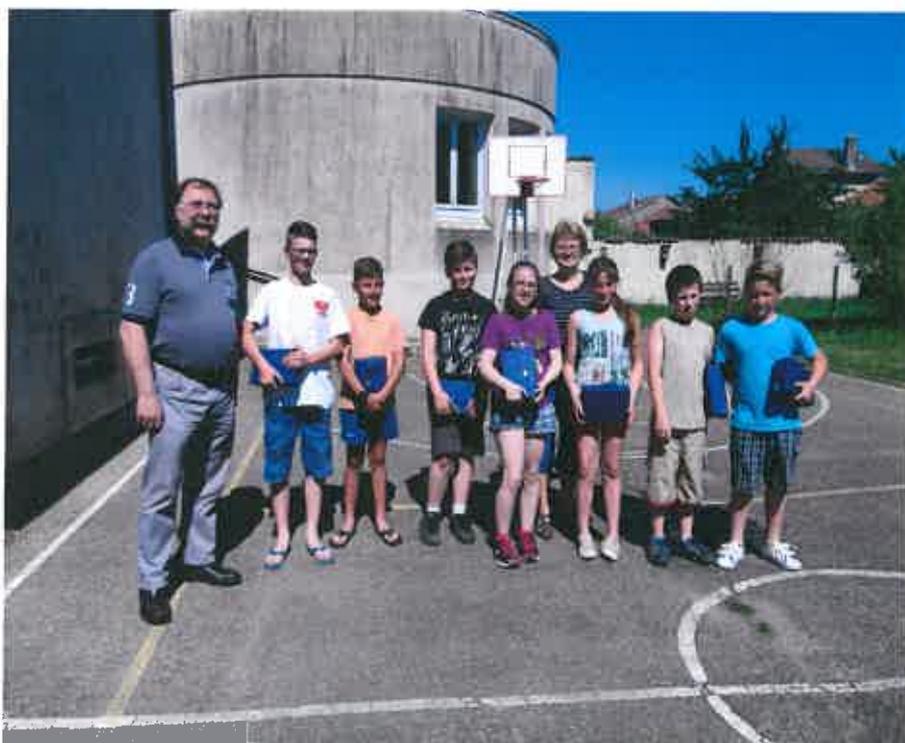
DÉCÈS :

- Mme ROUYER Jacqueline, née à CHAMP-LE-DUC (88) le 12 janvier 1929, décédée en juin 2016 à Bayon (54).

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille.



- Jeudi 14 Juillet : Repas des pompiers
- Samedi 27 Août : Fête de l'été
- Dimanche 4 Septembre : Pétanque
- Samedi 17 Septembre : Meine Cœur du Futur
- Samedi 15 Octobre : Fête de la betterave
- Lundi 31 Octobre : Fête de l'horreur
- Dimanche 20 Novembre : Fête patronale
- Samedi 3 Décembre : Saint Nicolas et Père Fouettard
- Samedi 10 Décembre : Marché de Noël en partenariat avec l'école.



M. PRODHOMME Jason, M. ANKÉ Enzo, M. THOMAS Maxens, Melle LEBLANC-SCHMITT Wendy, Melle THOMAS Jade, M. DUVAL Mathéo et M. ANKÉ Yanis lors de la remise des dictionnaires à l'occasion de leur passage en 6ème.
(À gauche, un multi-redoublant..., au centre, ce n'est pas l'institutrice...).

SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...